

DECISION DU PRESIDENT
2024DECISION44

Objet : Devis avec la société CLARA AUTOMOBILES – Acquisition PEUGEOT 208 Active PureTech 75 Essence.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société CLARA AUTOMOBILES : Parc d'activité Beaupuy 3 – Moulleron le Captif 85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour l'acquisition d'une PEUGEOT 208 Active PureTech 75 Essence,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la proposition commerciale n° 28574868 de la société CLARA AUTOMOBILES dont le siège social est situé : Parc d'activité Beaupuy 3 – Moulleron le Captif 85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour l'acquisition d'une PEUGEOT 208 Active PureTech 75 Essence, pour un montant total de 14 962,50 € HT, soit 18 305,00 € TTC (Bonus / Malus inclus).

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 8 mars 2024 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.